



## 10.212

C'est le nombre de salariés qui ont bénéficié du Conseil en évolution professionnelle (CEP) dispensé par le Centre interinstitutionnel de Bilans de Compétences et les chambres consulaires, en 2020, en Occitanie. Un volume important, qui témoigne des questionnements partagés en ce moment par de nombreux actifs. Changer de métier constitue d'ailleurs le principal motif de sollicitation du CEP.

Les départements de la Haute Garonne et de l'Hérault concentrent 50% des rendez-vous réalisés, le Gard arrivant en 3e position avec 1044 salariés bénéficiaires. Le Conseil en évolution professionnelle est assuré par cinq opérateurs dans la région, les demandeurs d'emploi étant accompagnés, selon leurs profils par : Pôle emploi, l'Apec, les Missions locales ou Cap Emploi.